

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement 677-2023 remplaçant le règlement 384-2009 et son amendement le règlement 488-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, est entré en vigueur le 16 décembre 2023 suite à sa publication dans la *Gazette officielle du Québec* par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les personnes intéressées à consulter ce règlement peuvent le faire, en s'adressant à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 22<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier